

poissonner par soy ou les siens du costé vers sa maison ou château dans le district de Colpach, à remplir endéans le mois les fossez levés au long la rivière d'Attert etc, etc ». Par suite d'un nouvel appel, l'affaire fut portée devant le Conseil Souverain de Hainaut. Portzem rappelle « un ancien tiltre du comte Henry par lequel il conste que les ruisseaux de Colpach et Attert ont estéz cédez entièrement à ses prédécesseurs », mais la sentence prononcée à Mons le 21-1-1709 lève les clauses d'inhibition et défenses et condamne le demandeur aux dépens. ⁴⁴⁾

Jean-Georges de Portzheim est encore cité le 17-5-1709 quand il présenta Ant. Beuschen pour la cure de Rambrouch. ⁴⁵⁾

B) NICOLAS de Portzem (que Pruvost appelle Jacques) épousa en 1668 Marguerite du Trux (née en 1626), fille de Michel du Trux, seigneur de Vance et Ste-Marie et de Catherine Ville-sur-Yron, qui apporta en dot 3.000 livres de Lorraine. Le mariage resta sans postérité.

Marguerite du Trux et sa sœur Anne-Marie, qui possédaient 1/8 des biens de St-Léger, le cédèrent en 1679 au licencié Jean Poschet. ⁴⁶⁾

N. de Porzenheim disposait de droits à Erpeldange, ainsi qu'il résulte d'un acte du 5-11-1684 par lequel il engagea ses rentes à J. Henrycy, officier à Wiltz, pour 88 reisthalers. ⁴⁷⁾

En 1686 il devait faire un échange de biens avec le chevalier Nic. de S. Baussant, seigneur de Koerich : Nic. de Pfortzheim prit bien possession du « noble fief » de Ringel sur la Sûre (nom évocateur pour bien de nos amis !), mais quand il devait remettre au seigneur de Koerich, en échange, le moulin de Folschet et des rentes à Fungig-lez-Clémency, à Weiller près d'Arlon et à Tornich, il se fit tirer l'oreille. L'acte d'échange fut annulé et remplacé par un document daté du 20-4-1686 par lequel Pfortzheim acquit le fief de Ringel pour 400 écus. ⁴⁸⁾

C) JEAN-HENRY, qui habitait Echternach, avait pour épouse Marie Elisabeth de Bentzeradt issue d'une famille noble qui portait : d'argent, à la croix engrelée de sable ; cimier : un vol adossé par les penes au blason de l'écu. Adam de Bentzeradt, procureur au Conseil Provincial, Jeanne de Bentzeradt, abbesse des Clarisses d'Echternach et Charles de Bentzeradt, abbé d'Orval, ont illustré leur famille. ⁴⁹⁾

Marie de Bentzeradt possédait des biens dans la seigneurie de Clervaux qui allèrent plus tard à un de ses petits-fils, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite en 1770 à Arlon. ⁵⁰⁾

La situation financière des Portzem-Bentzeradt ne devait pas être très brillante comme le prouvent différentes reconnaissances de dettes.

A J. Bocholtz de Dahl, ils empruntent en 1667 100 fl et en 1679 100 écus ; pour le dernier montant Hans Heinrich de Portzem, qui était à ce moment cornette d'une compagnie à cheval sous le baron de Metternich, « affecte » sa cense à Eschweiler et des rentes à Hosingen.

En 1677 les époux de Portzenheim reconnaissent avoir contracté une dette de 65 écus auprès des époux H. H. Schenck de Nideggen ; en 1683